



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 15 septembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

3070, rue Delisle (lot 2 811 580)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du garage attaché au bâtiment principal dont :

- la marge latérale gauche serait de 0,95 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 136 et à la grille des spécifications du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone R-445 ;
- la corniche serait à 0,6 m au lieu d'au moins 1,5 m d'une limite latérale, tel qu'exigé à l'article 164 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages résidentiels.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 août 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca